

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

n° 149-24 C

Objet : *RS - Avis de Grand Chambéry sur le projet de modification du Plan de prévention des risques miniers (PPRM) de Voglans-Sonnaz*

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Cyrille Causse

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jolaine Audoux

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 26

de Anne-Marie Barouti à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Vincent Boulnois à Alexandra Turnar - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Farid Rezzak - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Martin Noblecourt - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Laïla Karoui à Sylvie Koska - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoît Perrotton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

délibération n° 149-24 C

objet **RS - Avis de Grand Chambéry sur le projet de modification du Plan de prévention des risques miniers (PPRM) de Voglans-Sonnaz**

Thierry Repentin en l'absence de Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle qu'un Plan de prévention des risques miniers approuvé le 15 novembre 2013 encadre les risques sur les communes de Sonnaz et Voglans compte tenu de l'existence d'aléas miniers résiduels d'effondrements localisés dans le périmètre des anciennes concessions minières.

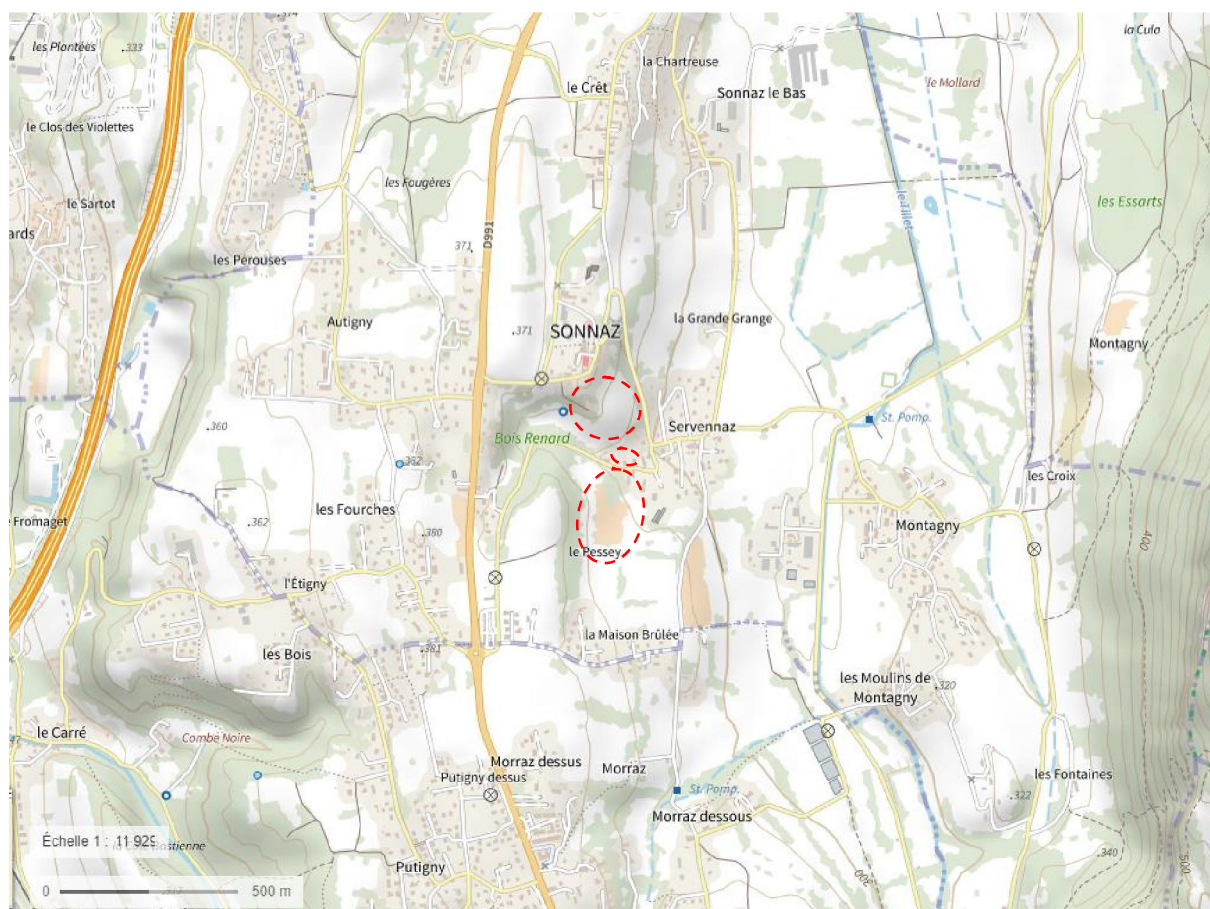
L'Etat a engagé par arrêté préfectoral en date du 9 juillet 2024 la modification n° 1 de ce PPRM suite au résultat d'une nouvelle étude détaillée des aléas de mouvement de sols engendré par les travaux miniers. Cette étude réévalue à la baisse les aléas du mouvement des sols d'origine minière à Voglans et Sonnaz.

Cette modification implique une modification de la carte du zonage réglementaire sans changement ni du règlement ni du principe de définition des zones réglementées.

Les zones sont redéfinies ainsi :

- les zones R1 (risque moyen) deviennent des zones R2 (risque faible) sauf au niveau des puits d'extraction. Elles restent sur un principe d'inconstructibilité, le règlement de la zone R2 par rapport à R1 offrant juste la possibilité de réaliser des voiries ou infrastructures,
- les zones R2 (risque faible) sont reclassées en zone blanche (constructibles sans condition).

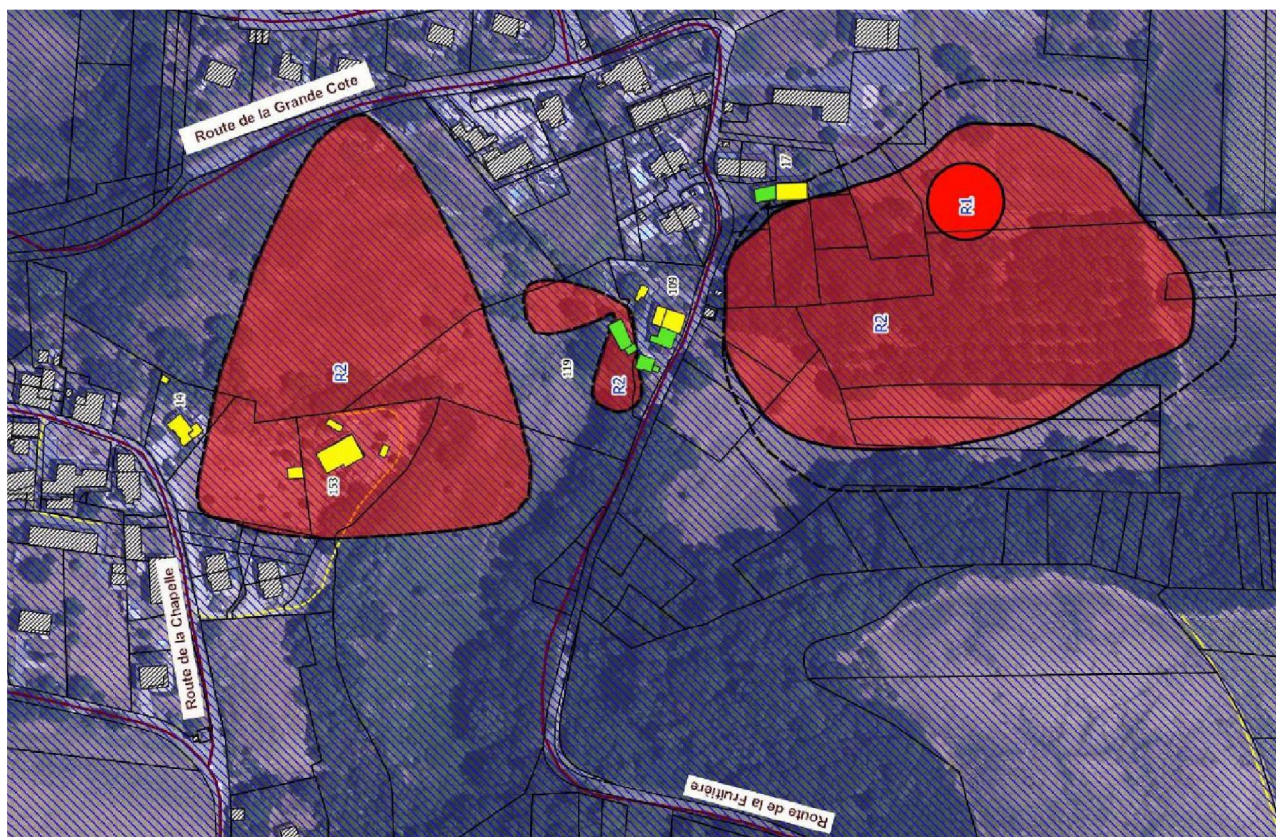
La commune de Sonnaz est concernée par trois secteurs de risques :



PPRM Sonnaz – Avant modification



PPRM Sonnaz – Après modification



Au titre de l'article R. 562-7 du code de l'environnement, le préfet demande avis au Conseil communautaire concernant ce projet de modification dont l'ensemble du dossier est joint à la présente délibération.

GRAND CHAMBERY

Conseil communautaire du 19 septembre 2024 - Délibération n° 149-24 C - page 3/4

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2013 portant approbation du Plan de prévention des risques miniers de Sonnaz Voglans,

Vu le porter à connaissance du préfet de la Savoie, en date du 3 février 2023 sur les modifications apportées par les rapports pré-cités aux aléas miniers identifiés dans le PPRM approuvé le 15 novembre 2013,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2024 prescrivant la modification n° 1 du PPRM de Sonnaz Voglans,

Vu le dossier de modification de PPRM joint à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 4 septembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : émet un avis favorable à la modification du PPRM de Voglans-Sonnaz.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **149-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Avis de Grand Chambéry sur le projet de modification du Plan de prévention des risques miniers (PPRM) de Voglans-Sonnaz
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement
Date de l'acte :	19 septembre 2024
Annexe(s) :	ANNEXE 1, ANNEXE 2, ANNEXE 3, ANNEXE 4, ANNEXE 5, ANNEXE 6, ANNEXE 7

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240919-lmc1H32143H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32143H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 septembre 2024